

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DLH 55 Subvention (899 100 euros) et avenant à la convention pluriannuelle avec l'association SOLIHA Paris-Hauts-de-Seine-Val d'Oise (8ème).

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 relatif à la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle pour l'attribution d'une subvention à l'association SOLIHA Paris-Hauts-de-Seine-Val d'Oise ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission ;

Délibère

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association SOLIHA Paris-Hauts-de-Seine-Val d'Oise.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à verser à l'association SOLIHA Paris-Hauts-de-Seine-Val d'Oise une subvention de 899 100 € pour 2019, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO